



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité*

Consultation des listes d'émargement :

À compter du lundi 28 juin 2021, les listes d'émargement du second tour peuvent être communiquées à tout électeur requérant. Cette communication est possible pendant un délai de 10 jours à compter de l'élection, soit jusqu'au mercredi 7 juillet 2021 inclus.

Passé ce délai, les listes d'émargement ne sont plus communicables sur le fondement du code des relations entre le public et l'administration. Elles deviennent alors une archive publique régie par les articles L. 213-2 et L. 213-3 du code du patrimoine.

Les demandes de consultation se feront uniquement par courriel et aux adresses suivantes :

- pour les listes d'émargement des élections départementales pour les cantons n°3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 14, consultation à la préfecture des Pyrénées-Orientales, 24 quai Sadi Carnot, 66000 Perpignan, de 9h à 11h et de 13h30 à 15h30. Prise de rendez-vous à l'adresse : pref-elections@pyrenees-orientales.gouv.fr

- pour les listes d'émargement des élections départementales pour les cantons n° 1, 2, 5 et 17, consultation à la sous-préfecture de Céret, 6 Boulevard Simon Batlle, 66400 Céret, de 9h à 11h et de 13h30 à 15h30. Prise de rendez-vous à l'adresse sp-ceret@pyrenees-orientales.gouv.fr

- pour les listes d'émargement des élections départementales pour le canton n° 13, à la sous-préfecture de Prades, 177 Avenue du Général de Gaulle, 66500 Prades, de 9h à 11h et de 13h30 à 15h30. Prise de rendez-vous à l'adresse sp-prades@pyrenees-orientales.gouv.fr

- pour les listes d'émargement des élections régionales, uniquement à la préfecture des Pyrénées-Orientales, 24 quai Sadi Carnot à Perpignan. Prise de rendez-vous à l'adresse : pref-elections@pyrenees-orientales.gouv.fr

Il conviendra de présenter une pièce d'identité et la carte d'électeur lors du rendez-vous.